

SERVICE ANNEXE D'HEBERGEMENT - APPLICATION DES TARIFS (1) pour 2018 (commission permanente du 23 avril 2018)

Conseil d'administration du 28 juin 2018

Régimes applicables : forfaits annuels payables d'avance en 3 termes inégaux

Tarifs des forfaits applicables aux élèves (1)	année 2017	année 2018	variation	soit en %
Internat	1 491,02 €	1 471,00 €	- 20,02 €	-1,34%
Demi-pension 5 repas	526,51 €	518,50 €	- 8,01 €	-1,52%
Demi-pension 4 repas	478,70 €	471,50 €	- 7,20 €	-1,50%

contrôle tarif minimum pour les commensaux

DP 5j	déduction farpi + fcsch	reste	sur 180 j
518,50 €	110,44 €	408,06 €	2,27 €

Répartition de la facturation par trimestre	nombre de jours	montant internat	demi-pension 5 repas	demi-pension 4 repas
Janvier / congés de printemps	67	632,00 €	223,00 €	204,00 €
Congés de printemps / juin (*)	19	179,00 €	62,50 €	56,50 €
Septembre / décembre	70	660,00 €	233,00 €	211,00 €
Année 2018	156	1 471,00 €	518,50 €	471,50 €

(*) période de référence 14 mai / 8 juin

nb jours forfait 5 jours	nb jours forfait 4 jours	nb jours forfait 3 jours
67	54	40
19	15	11
70	56	42
156	125	93

pour mémoire prix par repas 3,32 € 3,77 €

le régime applicable aux internes externalisés correspond à 80% du régime interne (70% sans le petit dej.)

	année 2018	montant internat	demi-pension 5 repas	demi-pension 4 repas
Montant de la remise d'ordre quotidienne (2)		8,41 €	2,96 €	3,37 €
forfait / diviseur de référence fixé par le CRBN		175	175	140

les remises d'ordre sont :

- accordées sur demande pour absence justifiée (maladie, accident) de plus de 10 jours consécutifs (samedi et dimanche inclus)
- accordées sur demande pour participation à la journée du citoyen (japd)
- accordées sur demande pour les élèves observant la période de jeûne prolongé liée à un culte
- calculées de droit pour les périodes de formation en entreprise prévues par les référentiels
- calculées de droit pour les périodes d'exclusion
- calculées de droit pour les périodes de séjours pédagogiques (sauf en cas de fourniture de repas froids)

Tarifs des repas des commensaux et usagers selon les catégories	2017	2018	variation	soit en %	code tarif
personnels indice < IM 407	2,60 €	2,95 €	0,35 €	13,5%	
personnels indice IM de 407 à 479	3,65 €	4,25 €	0,60 €	16,4%	
personnels indice IM > 479	4,70 €	5,30 €	0,60 €	12,8%	
Stagiaires de la formation continue + ticket repas élèves	3,65 €	3,65 €	- €	0,0%	
Repas hotes de passage adultes (participant à la vie de l'EPL)		5,50 €	5,50 €		
Repas hotes de passage adultes (non participant à la vie de l'EPL)		9,00 €	9,00 €		
Repas exceptionnel au self (personnel d'entreprise, élèves hors académie...)	9,30 €	6,00 €	- 3,30 €	-35,5%	
Repas exceptionnel amélioré (à l'assiette)	- €	12,00 €			
Nuitée adulte + élèves (élève correspondant, élève qui vient passer des examens...)	10,64 €	7,50 €	- 3,14 €	-29,5%	
Nuitée élève internat		4,50 €			
Repas supplémentaire élève interne (midi ou soir)		3,20 €			
Petit déjeuner	1,10 €	1,60 €	0,50 €	45,5%	
Réception café + jus de fruits (par personne)	- €	1,60 €	1,60 €	#DIV/0!	
Réception café + jus de fruits + viennoiserie (par personne)	- €	3,70 €	3,70 €	#DIV/0!	

Tarifs non soumis au vote du CA

FCSH (Fonds Commun des Services d'Hébergement) sur l'ensemble des recettes, commensaux compris	1,25%	1,30%
FRPSH (Fonds de rémunération des personnels des Services d'Hébergement) sur l'ensemble des recettes, commensaux compris	22,50%	20%
demi-pension et commensaux	14%	15%
internat et interne externalisé	34%	30%